



UFC-QUE CHOISIR DE GRENOBLE
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble
Tel : 04.76.46.88.45

Le 20/04/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carte interactive de l'eau du robinet Les pesticides se la coulent douce !

Si la 4^e édition de [la carte interactive de l'eau du robinet](#) confirme que la plupart des Français reçoivent une eau conforme en tous points aux critères réglementaires, elle met en revanche en lumière les graves carences de la réglementation et des mesures de gestion locales en matière de pesticides et de perturbateurs endocriniens. Au vu de ces résultats préoccupants, l'UFC-Que Choisir et Générations Futures s'associent pour demander une interdiction des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens, ainsi qu'un renforcement urgent par le ministère de la Santé des exigences en matière d'analyses de pesticides devant être impérativement réalisées par les Agences Régionales de Santé. Les associations appellent les Français à vérifier gratuitement la qualité de l'eau du robinet de leur commune, constater le niveau de recherche des pesticides, et signer leur pétition pour que le Ministère de la Santé augmente les recherches de pesticides là où elles sont insuffisantes.

Une eau conforme à la réglementation pour plus de 98 % des Français

L'étude par l'UFC-Que Choisir des analyses de la qualité de l'eau du robinet de la totalité des communes de France métropolitaine¹, sur la base des relevés des Agences Régionales de Santé, démontre que sa conformité aux critères réglementaires s'améliore nettement : désormais 98 % des consommateurs ont accès à une eau conforme à la totalité des critères sanitaires, soit une progression de plus de 2 points par rapport à la précédente étude de 2017. S'agissant des grandes villes, on peut attribuer cette amélioration à la fermeture des réseaux de distribution contaminés par les pesticides et, dans le cas des plus petites communes, au transfert des compétences sur l'eau aux intercommunalités (loi NOTRe), ce qui a permis de financer une meilleure dépollution des eaux. Alors que la pollution des rivières et nappes phréatiques reste toujours aussi élevée, cette amélioration est également à attribuable à la couteuse amélioration des procédés de potabilisation de l'eau, intégralement payée par les consommateurs.

Les pesticides : Si on les cherche, on les trouve

Près d'un million de consommateurs, essentiellement en zones rurales, reçoivent toujours une eau non conforme. Les pollutions agricoles constituent toujours les premières causes de contaminations : 450 000 consommateurs boivent ainsi une eau dépassant les normes maximales en pesticides et 148 000 une eau contaminée par les nitrates. Quant aux contaminations bactériennes, elles ne touchent plus désormais que 80 000 consommateurs essentiellement en zones de montagne et en zones rurales de l'Est. Enfin, les autres contaminations (arsenic, radioactivité, sélénium...) restent plus limitées et touchent de plus faibles proportions de consommateurs. S'agissant des pesticides, première source des pollutions, si depuis 2017, officiellement cela va mieux, l'étude met à jour des graves carences en termes de gestion des risques.

Nombre de pesticides recherchés dans les analyses officielles : seulement 12 dans l'Aisne contre 609 dans le Var !

Les travaux de l'UFC-Que Choisir et de Générations Futures, qui ont associé leurs expertises, pointent les limites des analyses officielles. Alors que plus de 750 molécules différentes de pesticides et de leurs dérivés sont susceptibles de se retrouver dans l'eau potable, seulement 206 sont en moyenne recherchées, avec d'inacceptables disparités locales. En effet, la liste des molécules recherchées est définie par chaque Agence régionale de santé (ARS), en fonction des spécificités locales, notamment agricoles. Pour près de vingt départements, le spectre des analyses est clairement insuffisant. C'est le département de l'Aisne qui remporte

¹ Analyse portant sur 46 145 réseaux de distribution répartis dans les 34 638 communes de France métropolitaine, sur la période de janvier 2019 à décembre 2020, pour la cinquantaine de critères définis par la réglementation européenne (qualité bactérienne, pesticides, nitrates, aluminium, arsenic, radioactivité, etc.), avec au total plus de 34 millions de résultats d'analyse alimentant notre étude.



UFC-QUE CHOISIR DE GRENOBLE
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble
Tel : 04.76.46.88.45

Le 20/04/2021

la palme du plus faible nombre de substances recherchées (12 seulement en moyenne, soit 50 fois moins que dans le Var !), alors même qu'il s'agit d'une région d'agriculture intensive où sont répandues de grandes quantités de pesticides².

Des pesticides perturbateurs endocriniens suspectés retrouvés dans plus du quart des analyses pourtant réputées conformes

A la différence des autres polluants dont on peut accepter la présence tant qu'elle est inférieure aux limites sanitaires, les perturbateurs endocriniens (p.e.) peuvent avoir de graves conséquences sur la santé à très faibles doses et devraient de ce fait être strictement interdits en application du principe de précaution. La réglementation européenne sur les pesticides empêche en théorie la vente de pesticides ayant des propriétés p.e.. Mais dans la pratique, le niveau d'exigence requis pour démontrer les effets néfastes sur le système hormonal est tellement élevé qu'il rend cette réglementation totalement inopérante, laissant sur le marché des centaines de pesticides soupçonnés d'être p.e.. Notre étude révèle ainsi la présence de pesticides soupçonnés d'être p.e. dans 28 % en moyenne des analyses considérées comme conformes à la réglementation.

L'UFC-Que Choisir et Générations futures invitent donc chacun à consulter [la carte interactive de l'eau du robinet qui est en accès libre](#) pour vérifier la qualité de son eau potable et constater où se situe leur département dans la recherche de pesticides.

De même, afin de garantir une eau véritablement indemne de pesticides et limiter l'exposition des consommateurs à ces molécules particulièrement nocives, l'UFC-Que Choisir et Générations Futures demandent aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités en faisant de la santé des consommateurs d'eau une priorité et donc :

- D'intensifier les recherches de pesticides en lien avec les niveaux de risques et les types de cultures environnantes. Les consommateurs sont appelés à soutenir la [pétition lancée en ce sens accessible en ligne](#) ;
- D'interdire la commercialisation des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens en application du principe de précaution.

² Par rapport à l'ensemble des départements français, le département de l'Aisne se situe au 13^e rang en termes d'achat de pesticides (1,163 million de tonnes de substances actives achetées en 2019) – Générations Futures mars 2021.